

A.S.B.L. Union Touristique

LES AMIS DE LA NATURE D'ATH

LA MAISON VERTE

Adresse: 18, rue de Frères Descamps à 7800 Ath

Réservations: Tél: 068.28.09.09 ou gites@an-ath.be site web: http://www.an-ath.be

Comptes: BE60 0001 1786 2070 BIC: GEBABEBB

COMMUNICATION: Maison Verte + dates de location + nom

En cas d'urgence vous pouvez téléphoner à ce numéro : 0470/98.75.01

Du lundi au vendre de 7h à 9h et de 16h à 19h Samedi, dimanche et jours fériés de 7h à 19h

NOM:	formations personr Prénom :	
Adresses :		
Code postal : Ville :	-	s:
Séjour du: //202	au:/202	Soit un total de Nuitées.
N° DU REGISTRE NATIONAL (de + Une copie de votre pièce d'ident		

Calcul de prix de votre séjour.

De 14h à 10h	Nbre pers.	Total nuitées	Prix par lit	Total
Membres A.N. – 18 ans			7,00 €	
+ 18 ans			10,00 €	
Non-membres – 18 ans			10,00 €	
+ 18 ans			14,00 €	
Etudiant (sur base de la carte étudiante)			10,00 €	
Caution individuelle			50€	
Location draps			5 €/pers.	
Supplément Single			10€	
			TOTAL	
Maison Complète			200 €	
Location draps			80 €	
Classe verte (pour les écoles – en période scolaire)			125 €	
Caution			200 €	
			TOTAL	

Cadre réservé au responsable du logement

Tarif à partir du 1 septembre 2025

	Montant	Date	
Acompte reçu		/ / 20	
Caution reçue		/ / 20	

Paiement reçu	/ / 20
---------------	--------

LA MAISON VERTE:

<u>Informations pratiques</u>:

- Arrivée : dès 14h. Départ : pour 10h (remise en ordre).
- Un **boîtier à code** permet l'accès (celui-ci sera envoyé par email). Les **clés sont dans les chambres** et les draps déposés sur les lits. Lors de votre départ les clés doivent être déposer dans la boite aux lettres à côté de la porte du bureau.
- Clé perdue = 40 € facturé.
- Nettoyage non effectué = 100 € retenus de la caution.

Descriptif de la Maison Verte :

- Capacité : 20 lits (6 chambres de 2 personnes, 2 chambres de 4 personnes)
- Cuisine équipée (gazinière, four, frigo, micro-ondes, vaisselles...) Bar + différents verres.
- 3 douches, 4 WC
- Cour intérieure
- Salle commune avec tables et chaises (40 places assises)

Procédure de réservation :

- 1. Renvoyer ce document complété et signé ainsi que le document de remboursement de caution (L'envoi par e-mail vaut la signature)
- 2. Verser les arrhes (soit 50% du prix du séjour + la caution) dans les 8jours qui suivent la confirmation de location. (La caution sera remboursée sur votre compte après état des lieux)

VOTRE RESERVATION NE SERA ENREGISTREE QU'A CES DEUX CONDITIONS.

Le solde du séjour sera versé sur le compte au <u>minimum 15 jours avant l'arrivée</u>. En cas de réservation tardive (c'est-à-dire 15j avant votre arrivée) le paiement de la totalité du séjour est dû. Si vous souhaitez une facture, merci d'en faire la demande lors de la réservation. Elle vous sera remise après le paiement complet.

EN CAS DE DESISTEMENT:

Plus de 60 jours avant le séjour : 5 € par personne De 31 à 59 jours avant le séjour : 10 % du montant total De 8 à 30 jours avant le séjour : 50 % du montant total De 1 à 7 jours avant le séjour : 100 % du montant total

- Le tarif A.N. et étudiant n'est d'application que pour les membres <u>en règle de cotisation et sur présentation de la carte valide (j</u>ointe à cette feuille).
- Le personnel de l'auberge se réserve le droit de jugement quant à l'état des locaux, du niveau de remboursement de la caution et du respect du règlement.
 Tout dégât qui serait constaté à l'issue de votre séjour vous sera facturé ou retiré de votre caution.

Pour accord,

Pour les amis de la nature d'ath,

Les responsables de l'auberge vous remercient d'avoir choisi « La Maison Verte » pour votre séjour dans notre belle région.

Le responsable du groupe s'engage à respecter le règlement de la Maison Verte et les consignes données. En cas de non-respect, une expulsion immédiate peut avoir lieu, sans remboursement. Il accepte également de rembourser tout dégât, matériel ou autre, causé à la maison ou à ce qui lui appartient.

Règlement d'ordre intérieur

1. Il est interdit:

- **2.** D'utiliser de la friture dans la maison
- **3.** De fumer, de consommer de l'alcool ou drogue ou allumer un feu à l'étage, dans les chambres et dans les parties communes.
- **4.** Pas de nourriture, ni de boissons dans les chambres
- **5.** Garder les portes coupe-feu fermées.
- **6.** Maintenir dégagés les accès de secours ainsi que les couloirs.
- 7. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de l'auberge.
- **8.** L'auberge vous a été donnée en bon état, ayez la délicatesse de la laisser propre et en bon état pendant votre séjour ainsi que lorsque vous la quittez.
- 9. L'auberge doit être accessible à tout moment aux responsables des Amis de la Nature.
- **10.** Le silence absolu, dans les chambres, est de rigueur de 22h00 à 07h00.
- 11. Une chambre non libérée passé 10h00 sera considérée comme abandonnée, le loueur autorise par défaut le personnel de l'auberge à vider la chambre des effets personnels et s'engage à payer l'équivalent des nuitées supplémentaires.
- **12.** Les effets oubliés à l'auberge sont conservés pendant maximum 15 jours et ne sont en aucun cas retournés à leur propriétaire par les soins de l'auberge
- **13.** Toute personne logeant à l'auberge, est tenue de payer sa nuitée. En cas de non-respect une plainte sera systématiquement déposée pour grivèlerie.
- **14.** Les responsables de l'auberge déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration ou de vol durant le séjour.
- **15.** L'occupant devra veiller à ce que la porte d'entrée soit fermée durant la nuit.
- **16.** Le code d'accès à l'immeuble est strictement personnel et ne peut pas être communiqué à des tiers. Tout manquement à cette clause sera traduit par une expulsion sans remboursement.
- **17.** L'occupant s'engage à occuper la chambre en bon père de famille (économie d'énergie, ...)
- **18.** Il est obligatoire de trier vos poubelles.

Le non-respect des présentes règles entraîne l'expulsion immédiate

Pour accord, Pour les amis de la nature,

-